



# Assemblée générale

Distr. générale  
20 avril 2021

Soixante-quinzième session  
Point 64 de l'ordre du jour  
Consolidation et pérennisation de la paix

## Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 16 avril 2021

[sans renvoi à une grande commission ([A/75/L.72](#) et [A/75/L.72/Add.1](#))]

### 75/272. Rôle du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

*L'Assemblée générale,*

*Guidée par la Charte des Nations Unies,*

*Rappelant sa résolution 72/7 du 17 novembre 2017,*

*Rappelant également l'échange de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité sur la création à Achgabat d'un Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale<sup>1</sup>,*

*Notant que la diplomatie préventive est une fonction essentielle de l'Organisation des Nations Unies et se trouve au cœur des attributions du Secrétaire général, et considérant à cet égard l'importance que revêtent les missions politiques spéciales de l'Organisation et les missions de bons offices du Secrétaire général dans les domaines du rétablissement, du maintien et de la consolidation de la paix,*

*Réaffirmant l'importance de la diplomatie préventive, qui est un moyen de soutenir les efforts que l'Organisation fait pour favoriser le règlement pacifique des différends et, dans ce contexte, saluant le rôle que le Centre joue, conformément à son mandat et dans le cadre d'une coopération régionale accrue, en aidant les États d'Asie centrale à faire face aux menaces transnationales qui pèsent sur la paix et en contribuant au développement durable de la région,*

*Appréciant le rôle important que jouent les pays d'Asie centrale pour ce qui est de garantir la paix, la stabilité et le développement durable dans la région et de promouvoir la coopération régionale et internationale,*

*Consciente de l'importance que revêt la création d'un environnement le plus stable et le plus sûr possible en Asie centrale, et de le préserver, ce qui aidera les pays*

<sup>1</sup> [S/2007/279](#) et [S/2007/280](#).



de la région à réaliser leur aspiration à établir en Asie centrale une zone de paix, de sécurité, de coopération et de développement qui serve de modèle, tout en tenant compte des enseignements tirés de la coopération régionale, ainsi que de l'assistance fournie par la communauté internationale, représentée par l'Organisation,

*Notant* que le Centre s'attache à appuyer la coopération entre les États d'Asie centrale dans les domaines de la lutte contre le terrorisme et de la prévention de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, afin de mettre en œuvre de manière intégrée et équilibrée tous les piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies<sup>2</sup> dans la région,

*Rappelant* la Déclaration d'Achgabat issue du dialogue de haut niveau qui s'est tenu entre l'Organisation des Nations Unies et l'Asie centrale sur l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies en Asie centrale, adoptée le 13 juin 2017<sup>3</sup>, et le Plan d'action conjoint pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies en Asie centrale, adopté le 30 novembre 2011,

*Saluant* l'action menée par le Centre pour renforcer la coopération entre les États d'Asie centrale et l'Afghanistan,

*Notant avec satisfaction* que les pays d'Asie centrale sont disposés à faire des efforts pour parvenir à des accords mutuellement avantageux sur l'utilisation intégrée des ressources en eau et en énergie dans la région,

*Saluant* les liens de collaboration étroits qui unissent le Centre et les équipes de pays des Nations Unies, ainsi que le Fonds pour la consolidation de la paix, dans les domaines de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix, et notant qu'il faut les resserrer encore davantage,

*Consciente* des efforts que le Centre fait pour définir le cadre politique et la direction des activités préventives des équipes de pays des Nations Unies de la région et aider les coordonnateurs résidents et les coordonnateurs du système des Nations Unies, y compris des institutions de Bretton Woods, à favoriser l'adoption d'une approche intégrée du développement préventif et de l'aide humanitaire,

*Soulignant* qu'il faut lutter contre la production et le trafic de drogues illicites dans la région et louant l'action menée par le Centre à cet égard, de concert avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime par l'intermédiaire de son Bureau régional pour l'Asie centrale situé à Tachkent, et avec le Centre régional d'information et de coordination d'Asie centrale pour la lutte contre le trafic illicite de stupéfiants, de substances psychotropes et de leurs précurseurs situé à Almaty (Kazakhstan),

*Prenant note* des initiatives menées par le Centre en faveur de l'autonomisation des femmes et des jeunes, telles que l'Académie de diplomatie préventive, qui vise à former les jeunes à la diplomatie préventive, et le Groupe de femmes d'influence d'Asie centrale, qui s'emploie à favoriser et à développer le rôle de toutes les femmes dans la promotion du développement durable et les efforts visant à soutenir la paix et la sécurité dans la région, ainsi qu'à favoriser la participation des femmes dans la vie politique, la société et l'économie, et ce, à tous les niveaux,

*Se félicitant* des efforts déployés par les pays d'Asie centrale pour coordonner les mesures préventives communes à prendre pour faire face à la pandémie de maladie

<sup>2</sup> Résolution 60/288.

<sup>3</sup> A/71/982-S/2017/600, annexe.

à coronavirus (COVID-19) et à ses répercussions, et de la contribution du Centre à cet égard,

1. *Encourage* le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale à continuer d'entretenir le dialogue sur les questions relevant de la diplomatie préventive avec les gouvernements de la région et, s'ils y consentent, avec les autres parties intéressées ;

2. *Se félicite* du concours que le Centre apporte à la mise en œuvre des initiatives des pays d'Asie centrale en faveur d'une région stable, pacifique et prospère ;

3. *Note* que le Centre doit continuer de coopérer avec les pays d'Asie centrale dans le cadre de son mandat afin d'atténuer les effets de la pandémie de COVID-19 dans la région ;

4. *Encourage* le Centre à continuer de coopérer étroitement avec les gouvernements de la région pour rendre celle-ci plus à même de surmonter les obstacles à la paix, à la stabilité et au développement durable, en s'appuyant sur la diplomatie préventive et le dialogue.

*59<sup>e</sup> séance plénière  
16 avril 2021*